



Le partenariat Euro- Méditerranéen

**«La coopération communautaire de l'Union
Européenne et de l'OTAN en faveur du Maghreb»**

**Mémoire de géopolitique
du Commandant Lutz Mühlhöfer (l'Allemagne)
dans le cadre de l'étude dirigée
« Géopolitique du Maghreb »**

Directrice : Professeur Mme Nicole GRIMAUD

mars 2001

Titre : La coopération communautaire de l'Union Européenne et de l'OTAN en faveur du Maghreb

CDT (air) Lutz Mühlhöfer, l'Allemagne

Date de rédaction : 6 mars 2001

Division D

Mémoire de géopolitique

Partant de quelques réflexions sur la conception de la sécurité, le présent mémoire a pour but d'étudier la question de savoir à quels défis concrets en matière de politique de sécurité sont confrontés les États membres de l'Union européenne et de l'OTAN dans le bassin méditerranéen. Dans une deuxième étape, il vise à faire un bilan critique des réactions des institutions européennes et transatlantiques. Au vu de la situation politique et socio-économique qui se dégrade partiellement au Maghreb et notamment en Algérie, ce mémoire étudie la politique commune de l'Union européenne à l'égard du Maghreb dès ses débuts dans les années soixante jusqu'à présent, tout en essayant de montrer l'antagonisme entre les bonnes intentions et les résultats réels de la politique menée par l'Union européenne à l'égard du Maghreb.

Mots clés : Maghreb, l'OTAN, l'Union européenne, le bassin méditerranéen

La coopération communautaire de l'Union Européenne et de l'OTAN en faveur du Maghreb

Sommaire

Partie I :

L'importance du Maghreb pour l'Europe

Définition géographique

Historique

Les risques et les potentiels conflictuels pour la sécurité européenne

Partie II :

La politique de l'Union européenne à l'égard du Maghreb

L'évolution de la politique à l'égard du Maghreb

La Conférence de Barcelone

Évaluation de la politique de l'Union européenne à l'égard du Maghreb

Partie III :

Le dialogue méditerranéen de l'OTAN

Origines

La dimension politique

Coopération pratique

La dimension militaire

Évaluation du dialogue méditerranéen

La coopération communautaire de l'Union Européenne et de l'OTAN en faveur du Maghreb

Table des matières

Introduction	1
Partie I L'importance du Maghreb pour l'Europe	3
1.1 Définition géographique.....	3
1.2 Historique	5
1.3 Les risques et les potentiels conflictuels pour la sécurité européenne.....	6
Partie II La politique de l'Union européenne à l'égard du Maghreb.....	11
2.1 L'évolution de la politique à l'égard du Maghreb	11
2.2 La Conférence de Barcelone.....	14
2.3 Évaluation de la politique de l'Union européenne à l'égard du Maghreb.....	17
Partie III Le dialogue méditerranéen de l'OTAN.....	21
3.1 Origines	21
3.2 La dimension politique.....	22
3.3 Coopération pratique	24
3.4 La dimension militaire	26
3.5 Évaluation du dialogue méditerranéen.....	27
Conclusion	31
Annexe	34
Chronologie de la politique de l'Union européenne à l'égard du Maghreb	34
Chronologie du dialogue méditerranéen de l'OTAN.....	34
Sources	35

Introduction

Aujourd'hui, la situation en matière de politique de sécurité en Europe est à la fois complexe et difficile. L'interprétation actuelle de la sécurité dépasse de loin les catégories militaires, comprenant des aspects politiques, diplomatiques, économiques et culturels. Dans une période de globalisation croissante, les frontières géographiques perdent leur effet protecteur et les impondérabilités et instabilités conflictuelles existantes à la périphérie de l'Europe nécessitent une conception de la politique de sécurité qui, dans la perception tant militaire que civile, est subsumée sous la conception élargie de la sécurité.

De par l'évolution politique au golfe Persique et en Algérie, le monde islamique s'est vu après la fin du conflit Est-Ouest une fois de plus au centre de l'intérêt des puissances occidentales et notamment européennes. Ces dernières années, l'Union européenne (UE)¹ ainsi que l'OTAN ont lancé plusieurs initiatives axées sur la sécurité à la périphérie Sud. Etant donné sa proximité géographique, la région méditerranéenne du Maghreb revêt à cet égard une importance particulière. Bien qu'il soit de mise de considérer le bassin méditerranéen, en ce qui concerne son importance pour l'Europe, dans son ensemble,² ce mémoire porte surtout sur la région du Maghreb, sans pour autant négliger les interdépendances avec les régions du Proche-Orient, des Balkans et de la Turquie.

Partant de quelques réflexions sur la conception de la sécurité, le présent mémoire a pour but d'étudier la question de savoir à quels défis concrets en matière de politique de sécurité sont confrontés les États membres de l'Union européenne et de l'OTAN dans le bassin méditerranéen. Dans une deuxième étape, il vise à faire un bilan critique des réactions des institutions européennes et transatlantiques.

¹ Dès l'entrée en vigueur du contrat de l'Union européen (UE) le 1 novembre 1993 l'UE prenait la succession de la Communauté européenne (CE). Dans le cadre de ce mémoire le terme Union européen est aussi utilisé pour les événements avant le 1 novembre 1993.

² cf. EL SHAZLY Fathy, «The development of the Euro-Mediterranean Charter for Peace and Stability », dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.26.

Après la fin du conflit Est-Ouest, l'Union européenne a réagi à la conception élargie de la sécurité. En décembre 1990, donc quatorze ans après la signature des accords de coopération conclus avec l'Algérie, le Maroc et la Tunisie, l'Union européenne, en tant que le plus important partenaire commercial de la région nord-africaine, a changé de cap quant à sa "politique vis-à-vis des pays méditerranéens" et à celle menée à l'égard du Maghreb. Dans le cadre de ce processus de réforme le pas le plus décisif jusqu'à maintenant a été fait en 1995 avec la Conférence euro-méditerranéenne à Barcelone et en 1996 avec la conclusion de nouveaux accords euro-méditerranéens avec la Tunisie et le Maroc. Au vu de la situation politique et socio-économique qui se dégrade partiellement au Maghreb et notamment en Algérie, ce mémoire étudie la politique commune de l'Union européenne à l'égard du Maghreb dès ses débuts dans les années soixante jusqu'à présent, tout en essayant de montrer l'antagonisme entre les bonnes intentions et les résultats réels de la politique menée par l'Union européenne à l'égard du Maghreb.³

Au début des années quatre-vingt-dix, l'OTAN, elle aussi, a réagi aux changements se manifestant dans le système international et aux événements de crise survenus au Maghreb en développant un concept de coopération dans le but de contribuer à la stabilité de la région du Maghreb. C'est le partenariat entre l'OTAN et les pays maghrébins qui est au centre de ce concept, partenariat vu dans le contexte des risques de sécurité croissants en tenant particulièrement compte dudit "Dialogue Méditerranéen" instauré en 1994 par l'OTAN. Au cours des trois années suivantes, ce dialogue a été renforcé, la création de la "Mediterranean Cooperation Group" en 1997 en a été le résultat le plus important. Pour définir l'éventail des missions de cette nouvelle initiative lancée par l'OTAN, les dimensions politiques, pratiques et militaires de la coopération sont considérées de manière nuancée ce qui doit nous permettre ensuite de faire un résumé de la politique de l'OTAN à l'égard du Maghreb.

La nécessité de maintenir l'Europe dans la capacité d'agir en matière de politique extérieure exige de nos jours beaucoup de mesures de prévention prises sur le plan de la sécurité. Dans ce contexte, c'est la capacité de prévoir les crises, de prévenir les

³ cf. SCHUMACHER Tobias, Die Maghreb-Politik der Europäischen Union, Wiesbaden; Deutscher Universitätsverlag GmbH, 1998, p. IX.

crises et les conflits par l'intermédiaire du partenariat, de la coopération et des mesures de confiance qui devient cruciale. Ces défis auxquels l'Union européenne et l'OTAN doivent faire face impliquent tant le développement d'une politique de sécurité commune que les capacités dans le domaine de l'aide économique coordonnée.

Partie I L'importance du Maghreb pour l'Europe

1.1 Définition géographique

Le terme Maghreb vient du mot arabe "al-Maghrib" et signifie "île" ou "presqu'île de l'ouest". La partie Est de l'Arabie par contre est désignée comme "al-Masreq". Le Maghreb comprend la Libye, la Tunisie, l'Algérie, le Maroc, le Sahara occidental autrefois sous contrôle espagnol ainsi que la Mauritanie. Cette région, appelée aussi "le grand Maghreb", ressemble à une île, à condition de considérer le Sahara limitrophe du sud comme une "mer de sable". Au nord le Maghreb est délimité de l'Europe par la Méditerranée. Au sud c'est le Sahara qui le sépare de l'Afrique noire. A l'ouest il est délimité par l'Atlantique.⁴ De par sa frontière avec l'Égypte, le Maghreb est lié à la partie Est du monde arabe et ce non seulement géographiquement, mais aussi politiquement. Au vu de l'époque coloniale et de protectorat européen, le terme "Maghreb" englobe le Maroc, l'Algérie et la Tunisie qui étaient alors gouvernés par la France. De cette région, désignée aussi comme "petit Maghreb", font partie les pays centraux avec lesquels coopèrent l'Union européenne et l'OTAN. Etant donné les implications du régime de Kadhafi dans le terrorisme international, l'Union européenne n'entretient pas de partenariat avec la Libye. La Mauritanie appartient, selon le classement de l'ONU, à la région de l'Afrique occidentale. Elle n'a pas de littoral méditerranéen et ne figure donc pas parmi les pays centraux du Maghreb.⁵ Le Sahara occidental a été évacué par l'Espagne en 1975 et a été annexé par le Maroc en 1979.

⁴ cf. HERZOG Werner, *Der Maghreb: Marokko, Algerien, Tunesien*, (Le Maghreb: le Maroc, l'Algérie, la Tunisie) München; C.H. Beck Verlag, 1990, pp. 8-9.

⁵ cf. SCHUMACHER Tobias, *Die Maghreb-Politik der Europäischen Union*, Wiesbaden; Deutscher Universitätsverlag GmbH, 1998, p. 14.

Ce mémoire tient compte de la situation susmentionnée en ne considérant que le Maroc, l'Algérie et la Tunisie dans le cadre de la politique de l'Union européenne et de l'OTAN à l'égard du Maghreb. Une seule et même politique menée par l'Union européenne et l'OTAN à l'égard de Maghreb pourrait être interprétée comme si les trois pays maghrébins formaient une communauté d'États homogène. Même si les différentes initiatives lancées par l'Union européenne et l'OTAN vis-à-vis des pays maghrébins ne diffèrent pas beaucoup les uns des autres, tout accord de coopération est négocié sur un plan bilatéral avec chaque État concerné.⁶

Cependant, la région maghrébine dispose également d'une organisation supranationale qui sera brièvement décrite ci-après. En février 1989, les cinq États nord-africains, à savoir le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, la Libye et la Mauritanie, se sont associés au sein de l'Union du Maghreb arabe. Ils ont ainsi créé le cadre institutionnel nécessaire à une coopération régionale au Maghreb.⁷ Les principes de l'Union européenne ont servi de modèle et de base à ce traité, en particulier en matière de libre circulation des personnes, des biens, des prestations de service et du capital entre les États membres.⁸ Étant donné les intérêts nationaux fort divergents des États membres, leur puissance inégale et l'absence d'un organe de décision supranational, l'Union du Maghreb n'a jamais pu dépasser le stade du forum de dialogue.⁹ En sa qualité d'organisation supranationale et ne disposant que d'une capacité d'action très limitée sur le plan politique et économique, elle ne représente pas un partenaire de dialogue approprié pour l'Union européenne et pour l'OTAN. C'est pourquoi nous renoncerons dans ce qui suit à une étude approfondie de l'importance de l'Union du Maghreb arabe pour une coopération avec l'Europe.

⁶ *ibid.*

⁷ cf. CLÉMENT Jean-François, « L'Union du Maghreb arabe – Danger ou chance pour l'Europe ? » dans l'ouvrage DUMAS Marie-Lucy (dir.), *Méditerranée occidentale : Sécurité et coopération*, Paris; Fondation pour les études de défense nationale, 1992, pp. 107-108.

⁸ cf. BRAUCH Hans Günter, MARQUINA Antonio & GRIN John, « Introduction » dans l'ouvrage MARQUINA Antonio (dir.), *Perceptions mutuelles dans la Méditerranée. Unité et diversité.*, Paris; Publisud, 1998, p.18.

⁹ cf. STENHOUSE Mark, « The Maghreb : the rediscovered region », *International Defense Review*, 1995, pp. 89.

1.2 Historique

Déjà dans le passé, l'Europe était entourée de trois glacis : du glacis eurasiatique, du glacis atlantique et du glacis méditerranéen et africain. Aux siècles passés, selon l'époque et avec une intensité différente, ces glacis ont influencé l'histoire de l'Europe. Parmi ces trois régions, celle qui était au centre de l'intérêt européen a souvent changé. Au XVI^e siècle encore, le glacis méditerranéen et africain, tant comme centre de relations commerciales que comme théâtre de guerres et de conflits d'hégémonie, était au premier plan de l'histoire européenne. Cette politique, menée par différentes puissances (Venise, Byzance, l'Empire ottoman et la Grande-Bretagne), est entrée dans l'histoire sous le terme "Mare Nostrum". Après la Seconde Guerre mondiale, la situation de l'Europe sur la scène internationale a subi des changements fondamentaux. Dès lors, l'influence politique des glacis atlantique et eurasiatique a été appelée à jouer un rôle dominant en Europe. Sur le plan géographique et politique, les États européens étaient situés entre les deux principaux acteurs antagonistes de la guerre froide. L'Europe ainsi que le bassin méditerranéen, eux, sont devenus le glacis des conflits d'intérêts des deux superpuissances. Les besoins en matière de politique de sécurité du bassin méditerranéen n'ont été que secondaires dans la lutte pour l'hégémonie menée par les États-Unis et l'URSS.¹⁰ Dans cette lutte, pourtant aucun des adversaires n'a pu remporter la victoire et c'est ainsi que la Méditerranée est devenue le "Mare Divisum" avec des zones d'intérêt et d'influence bien délimitées.¹¹

Aujourd'hui, le glacis méditerranéen et africain s'apprête de nouveau à influencer de plus en plus le destin du continent européen.¹² L'Europe se voit confronter à un nombre toujours croissant de conflits ethniques et inter-étatiques à sa périphérie méditerranéenne. Le problème du fondamentalisme islamique et du terrorisme émanant du Maghreb et du Proche-Orient, la prolifération des armes de destruction

¹⁰ cf. STENHOUSE Mark, « The Maghreb : the rediscovered region », *International Defense Review*, 1995, pp. 82.

¹¹ cf. JACOBS Andreas et MASALA Carlo, « Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, n° 17, 1999, p. 29.

¹² cf. DAGUZAN Jean-François, « Essai de problématique » dans l'ouvrage DAGUZAN Jean-François (dir.) et GIRARDET Raoul (dir.) *La Méditerranée: Nouveaux défis, nouveaux risques*, Paris; Éditions Publisud, 1995, p.11.

massive et les mouvements migratoires incontrôlés constituent des défis pour l'Europe qui ont leur origine dans le bassin méditerranéen.¹³

« Plus que dans d'autres parties du monde, la sécurité de la Méditerranée occidentale revêt un caractère sensible . Les formidables disparités politiques, économiques, sociales, religieuses, démographiques et celles de nature éthiques existant entre les pays bordant cette mer, sont autant d'éléments qui rendent difficile l'existence d'un monde de développement et de paix. »¹⁴

1.3 Les risques et les potentiels conflictuels pour la sécurité européenne

C'est moins le règlement des conflits par la force entre les États du Nord et les pays de la rive Sud de la Méditerranée qui suscite l'inquiétude de l'Europe,¹⁵ mais plutôt tout un éventail de risques pesant sur la sécurité parmi lesquels figurent aussi des aspects non militaires et qui ont leur origine justement dans ce bassin méditerranéen.¹⁶ Pour pouvoir déterminer les risques et les potentiels de conflit qui concernent la sécurité européenne il faut pourtant dans une première étape définir le terme "sécurité".

Au cours des dix dernières années la "sécurité" a souvent fait l'objet d'articles et de discussions. Aujourd'hui, il est établi que l'examen simpliste de la menace purement militaire est loin d'être révélateur de l'ensemble des besoins qu'ont les États en matière de sécurité. La conception élargie de la "sécurité" tient compte de l'évolution des risques qui peuvent peser sur la sécurité et comprend les risques susceptibles de menacer les États dans leur intégrité. Donc, les risques relevant de la destruction de l'environnement, de la migration, du terrorisme, du fondamentalisme religieux, du

¹³ cf. BIN Alberto, « NATO's Mediterranean dialogue » dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Études de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.13.

¹⁴ loc.cit. FONDATION MÉDITERRANÉENNE D'ÉTUDES STRATÉGIQUES et L'INSTITUT DES HAUTES ÉTUDES DE LA DÉFENSE NATIONALE, *La Méditerranée occidentale: quelles stratégies pour l'avenir ?*, Paris; Éditions Publisud, 1994, p. 153.

¹⁵ cf. SILVESTRI Stefano, « Pour une stratégie méditerranéenne de la gestion des crises » dans l'ouvrage DAGUZAN Jean-François (dir.) et GIRARDET Raoul (dir.) *La Méditerranée: Nouveaux défis, nouveaux risques*, Paris; Éditions Publisud, 1995, pp.145-146.

¹⁶ cf. LESSER Ian, « Respective roles of the EU and NATO in the Mediterranean » dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Études de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.42.

crime organisé, du trafic de drogue, etc, eux aussi, font partie de cette conception. Par conséquent, la politique de sécurité englobe des facteurs économiques, écologiques et sociaux et ne se réduit pas au seul fait de détourner une menace militaire concrète.¹⁷ Ce qui est décisif dans ce contexte, c'est que l'Europe est en train de prendre des mesures préventives dans le but de contrarier suffisamment tôt les développements porteurs de crises. Ce n'est que grâce à ces mesures préventives que l'Europe est à même d'éviter que cette menace atteigne le stade où elle affecte même le libre développement des États. L'analyse des menaces de la sécurité émanant du bassin méditerranéen vise donc à étudier et à évaluer les risques et menaces identifiables sous l'aspect de leur importance pour le libre développement des États membres de l'Union européenne et de l'OTAN.

À cette fin, quatre catégories de potentiels conflictuels ont été identifiées par l'Union européenne et l'OTAN. Il s'agit des domaines suivants :

1. des conflits inter-étatiques et nationaux,
2. de la migration et des réfugiés de guerre civile,
3. du fondamentalisme et du terrorisme,
4. de la prolifération des armes de destruction massive.

Bien que ce classement par catégories s'applique à tout le bassin méditerranéen, seuls les risques qui se manifestent dans la région du Maghreb ou bien qui ont leur origine dans cette région seront étudiés ci-après. Comme presque aucune autre région du monde, le bassin méditerranéen est marqué par une multitude de conflits complexes tant inter-étatiques que nationaux qui sont réglés ouvertement (Yougoslavie et Proche-Orient) ou bien à même de dégénérer rapidement. En ce qui concerne le Maghreb, c'est surtout le conflit entre le gouvernement algérien et les différents groupes islamiques qui préoccupe l'Europe. Cette guerre civile n'est pas seulement caractérisée par la volonté de tous les acteurs impliqués de recourir à la force, mais aussi par le grand nombre de victimes parmi la population civile.¹⁸ De surcroît, on redoute que ce conflit national ne puisse prendre une dimension internationale. Depuis un certain temps déjà, le Maroc et la Tunisie, États voisins de

¹⁷ cf. JACOBS Andreas et MASALA Carlo, «Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », Aus Politik und Zeitgeschichte, n° 17, 1999, p. 30.

¹⁸ cf. STENHOUSE Mark, « The Maghreb : the rediscovered region », International Defense Review, 1995, p. 83.

l'Algérie et concernés par la crise régnant dans ce pays, eux aussi, ont été impliqués dans des conflits.¹⁹ Le conflit du Sahara occidental, qui n'est toujours pas résolu, est également une source d'inquiétudes.²⁰ Après avoir réclamé le Sahara occidental,²¹ le Maroc a mené une guerre d'usure acharnée contre le Front POLISARIO²², organisation de libération du Sahara. Ce n'est que par un accord de cessez-le-feu qu'il a été possible en 1991 de suspendre ce conflit.²³ Cependant, la situation dans son ensemble n'est toujours pas stable.

La catégorie de "la migration et des réfugiés de guerre civile" fait à présent l'objet des discussions menées sur le potentiel de risques émanant du Maghreb. Le développement démographique²⁴ dans les États maghrébins ainsi que les perspectives d'avenir sombres qui s'ouvrent à la majorité de la population de plus en plus jeune ont pour effet une migration croissante surtout vers l'Europe. Au cas où les conflits et crises inter-étatiques et nationaux existants seraient réglés par la force, il est à craindre que des réfugiés de guerre et de guerre civile viennent s'ajouter à la migration due à des motifs socio-économiques. Cependant, cette migration concerne les États membres de l'Union européenne et de l'OTAN de manière différente. Le flux migratoire se dirige vers les États européens riverains de la Méditerranée, telle la France, l'Espagne et l'Italie, mais aussi vers la République fédérale d'Allemagne, économiquement forte. Aux migrants il importe de savoir si, dans les pays d'accueil, il existe une subculture déjà fonctionnante et quelle est la langue officielle du pays. Les relations que la France avait entretenues avec les États maghrébins à l'époque coloniale et les contacts étroits qu'elle a toujours avec cette région, fait d'elle la cible principale de la migration.²⁵

¹⁹ cf. JACOBS Andreas et MASALA Carlo, « Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, n° 17, 1999, p. 31.

²⁰ cf. KENNETH Estes, « Spain's View Of Maghreb As NATO's Southern Flank », *Janes International Defense Review*, n° 1, 1996, p.21.

²¹ cf. DAGUZAN Jean-François *Le dernier rempart ? : Forces armées et politiques de défense au Maghreb*, Paris; Éditions Publisud, 1998, pp. 178-179.

²² Front populaire pour la libération du Saguia el-Hamra et Rio de Oro

²³ cf. SCHUMACHER Tobias, *Die Maghreb-Politik der Europäischen Union*, Wiesbaden; Deutscher Universitätsverlag GmbH, 1998, p. 67.

²⁴ cf. SEHIMI Mustapha, « Peurs et malentendus : La vision du sud » dans l'ouvrage DAGUZAN Jean-François (dir.) et GIRARDET Raoul (dir.) *La Méditerranée: Nouveaux défis, nouveaux risques*, Paris; Éditions Publisud, 1995, pp.54-55.

²⁵ cf. BRAUCH Hans Günter & MARQUINA Antonio, « Long term security challenges (2000-2050) » dans l'ouvrage MARQUINA Antonio (dir.), *Perceptions mutuelles dans la Méditerranée. Unité et diversité.*, Paris; Publisud, 1998, p.65.

La question de savoir si la pression migratoire devient un problème de sécurité au sens de la définition susmentionnée est intimement liée à la question de savoir si et de quelle manière ce problème est résolu. Dans ce contexte, il s'agit de venir à bout de deux catégories de problèmes. Étant donné les trésors publics vides et le chômage en accroissement en Europe, il est nécessaire de trouver les moyens appropriés pour faire face à la migration sur les plans de la politique intérieure et de l'économie. Dès maintenant, l'intégration des immigrants provoquent des tensions intérieures parmi la population, tensions, qui, ont déjà fait en partie l'objet de violence armée. De plus, le potentiel d'accueil des États de l'Europe occidentale est économiquement limité. En outre, le problème doit être résolu dans le pays d'origine. Les efforts déployés ne doivent pas se réduire au seul accroissement de la capacité d'accueil des migrants. La deuxième catégorie de problèmes comprend le règlement des conflits des pays d'origine dans le pays d'accueil. Tant les groupements politiques que les gouvernements essaient d'instrumentaliser de plus en plus leur communauté de migrants respective dans les pays d'accueil et d'en profiter pour atteindre leurs objectifs. C'est ainsi qu'ils veulent faire pression sur les gouvernements de l'Europe occidentale et les amener à s'engager activement dans les conflits au Maghreb et à prendre parti.²⁶

Le problème de la migration s'accompagne d'une peur croissante des attentats faisant partie de la catégorie du "fondamentalisme et terrorisme". Tandis que dans les années soixante-dix et quatre-vingt les attentats terroristes étaient pour la plupart commis pour des raisons nationalistes, nous sommes aujourd'hui de plus en plus témoins d'activités extrémistes, motivées, elles, par la religion. Les développements politiques en rapport avec le fondamentalisme islamique en Afrique du Nord ont sensibilisé les gouvernements européens au risque que ceux-ci peuvent constituer pour leur sécurité.²⁷ Jusqu'à maintenant, les activités des groupes islamiques se sont concentrées sur la déstabilisation des gouvernements au Maghreb et au Proche-Orient. Ceux-ci essaient pourtant aussi de gagner les musulmans vivant en Europe à leur cause tout en utilisant l'Europe comme zone de retraite sûre pour leurs

²⁶ cf. JACOBS Andreas et MASALA Carlo, «Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, n° 17, 1999, p. 32.

²⁷ cf. TZSCHASCHEL Joachim, « Algerien – Gefährdung für den Mittelmeer-Raum », *Internationale Politik*, n°2, 1996, p. 29.

activistes.²⁸ Ce ne sont pas seulement les objectifs politiques poursuivis par les mouvements islamiques qui sont décisifs pour la sécurité européenne, mais aussi la question de savoir si ceux-ci réussiront à disposer des moyens nécessaires pour atteindre leurs objectifs. Au cas où les groupements islamiques parviendraient à renverser le gouvernement d'un des États maghrébins et de s'emparer du pouvoir, cet État pourrait ensuite essayer de focaliser les activités islamiques sur l'hégémonie présumée de l'Europe dans le bassin méditerranéen.

Un autre moyen dont les groupements islamiques pourraient se servir pour réaliser leurs objectifs sont les armes de destruction massive. La catégorie de risques de "prolifération des armes de destruction massive" constitue un domaine concret et potentiellement dangereux, qui, en raison des portées des vecteurs, pourrait directement concerner l'Europe. Cependant, non seulement les groupements islamiques, mais aussi le gouvernement de la Libye espère acquérir une certaine puissance avec ces armes.²⁹ Les armes de destruction massive et les vecteurs correspondants peuvent être obtenus à un coût relativement faible ce qui les rend encore plus lucratifs comme moyens appropriés pour atteindre les objectifs recherchés. La Libye, par exemple, est détenteur de missiles balistiques à la portée desquels se trouve, entre autres, l'Europe du Sud.³⁰ En ce qui concerne l'analyse des risques émanant de la région du Maghreb, le problème des armes de destruction massive joue pourtant encore un rôle secondaire.³¹

Pour la région maghrébine force est de constater que tant les problèmes que l'Algérie connaît en matière de politique intérieure que son litige à propos de la frontière avec le Maroc pourraient facilement se dégrader. Quant aux attentats terroristes motivés par l'Islam, l'Algérie est une fois de plus au centre de l'intérêt.³² De plus, le développement démographique au Maghreb, notamment en Algérie, suscite

²⁸ cf. MANOUSAKIS Gregor, « Die Islamisten und der Maghreb », Europäische Sicherheit, n° 1, 1996, p. 52.

²⁹ cf. STENHOUSE Mark, « The Maghreb : the rediscovered region », International Defense Review, 1995, p. 86.

³⁰ cf. DAGUZAN Jean-François Le dernier rempart ? : Forces armées et politiques de défense au Maghreb, Paris; Éditions Publisud, 1998, pp. 156-157.

³¹ cf. ORTEGA KLEIN Andres, « Pour une recherche de voies de sortie » dans l'ouvrage DAGUZAN Jean-François (dir.) et GIRARDET Raoul (dir.) La Méditerranée: Nouveaux défis, nouveaux risques, Paris; Éditions Publisud, 1995, p.153.

³² cf. JOFFÉ George, « Algeria and the Maghreb – The Future Looks Grim », Jane's Intelligence Review, Volume 7, N°5, 1995, p. 219.

également des inquiétudes. Pour quelle stratégie devraient donc se décider l'Union européenne et l'OTAN afin de pouvoir affronter les risques provenant du Maghreb ?

Partie II La politique de l'Union européenne à l'égard du Maghreb

2.1 L'évolution de la politique à l'égard du Maghreb

L'Union européenne a toujours porté une attention particulière aux États maghrébins. Etant donné leur proximité géographique et historique de l'Europe, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie assurent la jonction entre l'Europe et le continent africain d'une part et le monde arabe d'autre part.³³

Dès la création de la Communauté économique européenne (CEE) le 25 mars 1957 à Rome (traités de Rome), notamment à la demande de la France, on a signalé aux pays appartenant à l'époque à la zone franc (le Maroc et la Tunisie) l'intention de leur faciliter l'accès au Marché commun pour contribuer ainsi au développement économique des États nord-africains.³⁴ Fin 1963, la CEE s'est vu, pour la première fois, confronter à la demande de la Tunisie et du Maroc d'entamer des négociations sur des accords d'association.

À cette époque, l'Algérie constituait un cas particulier pour la CEE. Pendant la période comprise entre 1957 et 1962, l'Algérie avait encore le statut de département français et était par conséquent considérée comme faisant partie du territoire français. Tout un article du traité scellant la création de la Communauté économique européenne a été consacré à cette constellation particulière, article qui stipule que l'Algérie ne sera traitée ni comme partie d'un État membre ni comme pays tiers.³⁵ L'Algérie ne fut donc intégrée que partiellement dans le cadre juridique de la CEE. Au moment où la demande a été présentée par la Tunisie et le Maroc, l'Algérie venait d'accéder à l'indépendance de la France et n'était donc pas très décidée à dialoguer avec la Communauté économique européenne. Cette attitude lui a conféré une place particulière. A la différence des deux autres États maghrébins la CEE en a

³³ cf. BONNEFOUS Marc, « Réflexions sur une politique arabe », *défense nationale*, n° 8, 1999, p. 46.

³⁴ cf. SCHUMACHER Tobias, *Die Maghreb-Politik der Europäischen Union*, Wiesbaden; Deutscher Universitätsverlag GmbH, 1998, p. 16.

³⁵ *ibid.*, p. 33.

fait un cas à part et ce même longtemps après son indépendance. Ce n'est qu'en 1968 par la décision de la Commission d'appliquer le "tarif douanier commun" également à l'Algérie que celle-ci a de facto été reconnue en tant que pays tiers.³⁶

La déclaration d'intention de 1957 a été mise en œuvre le 4 mars 1969 par la conclusion des premiers accords d'association partielle avec le Maroc et la Tunisie. Du point de vue européen, ces accords devaient permettre la création de nouveaux débouchés. De plus, la France voulait, à l'aide de ces accords, maintenir sa zone d'influence traditionnelle en Afrique du Nord.

A partir des années soixante, l'Union européenne a continuellement intensifié ses relations avec les États riverains de la Méditerranée. En 1972, dans le cadre de sa "politique globale à l'égard des pays méditerranéens", appelée également "approche globale", le Conseil européen a décidé de créer pour ces relations une base contractuelle sous forme d'accords d'association. Dans le cadre de cette politique méditerranéenne, les relations avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie ont également été revues et intensifiées en 1976, par la conclusion de nouveaux accords d'association. Les États maghrébins ont été les premiers pays méditerranéens avec lesquels la Communauté économique européenne a revu ses relations ce qui montre une fois de plus la position privilégiée qu'occupe le Maghreb. Désormais les relations avec l'Algérie, elles aussi, devraient s'inscrire dans un cadre contractuel. De par son approche globale, l'Union européenne avait créé un concept-cadre pour le bassin méditerranéen destiné à remplacer les accords conclus ad hoc avec les pays tiers de la Méditerranée. Dès lors elle voulait placer les relations avec le Maghreb dans un contexte cohérent sur le plan politique. Le contenu des nouveaux accords d'association de durée illimitée dépassait le règlement d'une simple échange de marchandises. Ceux-ci tiennent compte des domaines suivants :

- du commerce,
- de la coopération économique, technique et financière,
- de la coopération en matière d'emploi,
- de la coopération institutionnelle.

³⁶ *ibid.*, p. 35.

Pendant les années soixante-dix, les objectifs poursuivis par l'Union européenne avec sa politique à l'égard du Maghreb ont changé. Etant donné le choc pétrolier en 1973, le ravitaillement en matières premières, en particulier en provenance de l'Algérie, est passé au premier plan.³⁷ Par ailleurs, à l'époque du conflit Est-Ouest, on a essayé d'endiguer l'influence de l'Union soviétique dans le bassin méditerranéen occidentale par l'intermédiaire de la coopération avec les États maghrébins.

Après être passée d'un point de vue nationaliste à une vue plus globale du monde au début des années quatre-vingt-dix, l'Union européenne a changé de motivation, la stabilisation économique et sociale de la région maghrébine en étant devenue le leitmotiv. Dès lors, elle cherche en priorité les moyens permettant de mettre fin de manière constructive aux développements politiques et socio-économiques au Maghreb, qui se dégradent partiellement, et d'endiguer le flux migratoire qui en résulte. Pour ce qui est de la stabilité sociale en Europe, la région maghrébine est de plus en plus au centre des analyses de sécurité. Ce changement profond a eu pour conséquence que la politique de l'Union européenne à l'égard du Maghreb est entrée dans une nouvelle phase en 1990.³⁸

« [...] récemment, l'UE a osé prendre de nouvelles responsabilités dans un domaine considéré comme tabou depuis longtemps, celui de la sécurité et de la défense. »³⁹

Avec la proclamation de la "nouvelle politique méditerranéenne" au début des années quatre-vingt-dix l'Union européenne tient compte des changements survenus dans le système international d'une part et des développements socio-économiques dramatiques au Maghreb d'autre part. La politique de l'approche globale est

³⁷ cf. SCHUMACHER Tobias, *Die Maghreb-Politik der Europäischen Union*, Wiesbaden; Deutscher Universitätsverlag GmbH, 1998, p. 44.

³⁸ cf. CLAIRET Paul, « Uion européenne et méditerranée » dans l'ouvrage DAGUZAN Jean-François (dir.) et GIRARDET Raoul (dir.) *La Méditerranée: Nouveaux défis, nouveaux risques*, Paris; Éditions Publisud, 1995, pp.81-82.

³⁹ op.cit. ZAFIRIOU Alexandre, « Quelques commentaires sur l'état actuel du processus de Barcelone » dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.21.

remplacée et les relations avec les États maghrébins connaissent de nouvelles impulsions. Dans le cadre de la "nouvelle politique méditerranéenne" il a été décidé lors de la Conférence de Barcelone, qui s'est tenue les 27 et 28 novembre 1995, de créer le "partenariat euro-méditerranéen". Les anciens accords d'association ont été remplacés par de nouveaux traités d'association, dorénavant désignés comme "Convention euro-méditerranéenne".⁴⁰

2.2 La Conférence de Barcelone

Les risques susmentionnés qui pèsent sur la sécurité du bassin méditerranéen ont amené l'Union européenne, sous la présidence espagnole, à approfondir ses relations avec les États extra-européens riverains de la Méditerranée.⁴¹ Dans le cadre de sa stratégie de la prévention ou du règlement coopératif des conflits, l'Union européenne a intensifié le dialogue et a lancé le "partenariat euro-méditerranéen" en novembre 1995 à Barcelone. L'objectif de ce processus mis en scène de façon médiatique à Barcelone est de contribuer activement à la création d'une zone de stabilité et de sécurité dans l'espace méditerranéen par l'intermédiaire d'une stratégie multidimensionnelle⁴² et conçue à long terme. Le programme consiste en trois domaines de coopération : Le "partenariat économique et financier" vise surtout à l'instauration d'une zone méditerranéenne de libre-échange d'ici à l'an 2010. Dans ce contexte, le "dialogue sur les questions politiques et de sécurité" ainsi que "la coopération dans le domaine social et culturel" servent à transférer et à promouvoir l'État de droit et la démocratie.⁴³ La déclaration finale contient une multitude de déclarations de principe dont le respect des droits de l'homme et du droit international. En outre, est postulée l'amélioration de la coopération dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité, le trafic de drogue et la prolifération des armes de

⁴⁰ cf. SCHUMACHER Tobias, *Die Maghreb-Politik der Europäischen Union*, Wiesbaden; Deutscher Universitätsverlag GmbH, 1998, p. 2.

⁴¹ cf. MARQUINA Antonio, «The Spanish foreign and security policy in the Mediterranean » dans l'ouvrage MARQUINA Antonio (dir.), *Perceptions mutuelles dans la Méditerranée. Unité et diversité.*, Paris; Publisud, 1998, p.134.

⁴² cf. ORTEGA Martin (dir.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.1.

⁴³ cf. VAN DIJK Meine Pieter, « Economic Development, Transition and Development... » dans l'ouvrage INSTITUT DE LA MEDITERRANEE et ECONOMIC RESEARCH FORUM *Les enjeux du partenariat euro-méditerranéen*, éditions de l'aube, 1998, pp. 58-59.

destruction massive.⁴⁴ Les stratégies concrètes permettant d'atteindre ces vastes objectifs en matière de politique de sécurité, telle que la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive, font pourtant encore défaut.⁴⁵

Pour tenir compte des intérêts des États-Unis en matière d'ordre mondial il a été renoncé, à Barcelone, à créer une institution permanente, une organisation qui serait visible de l'extérieur. L'influence que les États-Unis exercent sur les relations entre l'Europe et le Maghreb se manifesteront plus tard également dans les efforts de coopération déployés par l'OTAN. Seul objet concret convenu : L'organisation de rencontres des ministres des Affaires étrangères et de séances d'un comité de coordination à intervalles réguliers. Le partenariat euro-méditerranéen n'a donc pas mené à une nouvelle institutionnalisation de la coopération méditerranéenne. Il sert plutôt à intensifier la politique méditerranéenne menée jusqu'à présent par l'Union européenne tout en considérant les intentions de sécurité susmentionnées de l'Europe en matière de politique de sécurité.

Cependant, le processus de Barcelone a également une dimension intraeuropéenne. Après la fin du conflit Est-Ouest et la réunification de l'Allemagne, notamment les membres méridionaux de l'Union européenne, telles la France, l'Espagne et l'Italie, se sont inquiétés à l'idée que les structures du pouvoir en Europe puissent changer au profit de l'Allemagne et des autres États de l'Europe du Nord.⁴⁶ De plus, il a été constaté que l'Union européenne s'est consacrée de plus en plus au développement des États de l'Europe de l'Est et du Sud-Est. La politique d'intégration poursuivie par l'Union européenne à l'égard des États de l'Europe de l'Est devait alors être complétée par une stratégie de coopération avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée dans le but de réaliser les intérêts de l'Union également dans cette région.⁴⁷

⁴⁴ cf. JACOBS Andreas et MASALA Carlo, «Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, n° 17, 1999, p. 33.

⁴⁵ cf. SCHUMACHER Tobias, *Die Maghreb-Politik der Europäischen Union*, Wiesbaden; Deutscher Universitätsverlag GmbH, 1998, p. 33.

⁴⁶ cf. BONNEFOUS Marc, « Réflexions sur une politique arabe », *défense nationale*, n° 8, 1999, p. 51.

⁴⁷ cf. JACOBS Andreas et MASALA Carlo, «Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, n° 17, 1999, p. 34.

Les interdépendances entre les différentes régions méditerranéennes se sont manifestées une fois de plus dans le processus de Barcelone. L'intégration d'Israël dans le partenariat euro-méditerranéen a établi un lien entre le conflit israélo-arabe et la politique menée à l'égard du Maghreb,⁴⁸ fait qui est devenu évident notamment lors de la réunion sur les suites de Barcelone tenue en avril 1997 à Malte.

Les comités et les groupes ont surtout travaillé sur les mesures de confiance et la prévention des conflits. L'approche méritoire de la France visant la création d'un pacte de stabilité méditerranéen n'a pas dépassé le stade de base de discussion. Le "dialogue sur les questions politiques et de sécurité" n'a pas eu de résultats et concepts concrets.

La promotion de l'État de droit et de la démocratie s'est révélée encore plus problématique. Les négociateurs maghrébins ont perçu l'association des objectifs politiques à des aides économiques et financières comme immixtion inadmissible dans les affaires intérieures. Lors de la troisième réunion sur les suites de Barcelone à Stuttgart en avril 1999, des doutes ont été émis sur la question de savoir si un dialogue mené en matière de politique de sécurité dans le cadre de l'Union européenne et associé à l'aide économique en faveur de la région maghrébine serait une bonne approche. Les partenaires maghrébins n'attendent du partenariat avec l'Europe pas une influence dirigée sur leur politique, mais plutôt un meilleur accès au marché unique européen ainsi que plus d'investissements directs opérés par les Européens dans leurs États. Seule la lutte contre le terrorisme recueille un consensus en matière de coopération sécuritaire.⁴⁹ Il en ressort clairement qu'une coopération n'est fructueuse que s'il y a conformité d'objectifs.

⁴⁸ cf. ORTEGA Martin (dir.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.1.

⁴⁹ cf. JACOBS Andreas et MASALA Carlo, «Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, n° 17, 1999, p. 34.

2.3 Évaluation de la politique de l'Union européenne à l'égard du Maghreb

L'évaluation de la politique de l'Union européenne à l'égard du Maghreb rend indispensable une différenciation selon les phases décrites ci-dessus. Pour l'essentiel, la première phase de cette politique – de 1958 à 1989 – peut être qualifiée de politique d'accords commerciaux menée par l'Union européenne.

Pour la Communauté européenne, les accords d'association partielle ont sans exception évolué d'une manière favorable ce qui n'était pas le cas pour le Maroc et la Tunisie. Si, en l'an de l'entrée en vigueur des traités de Rome, il existait encore un déficit de la balance commerciale avec les deux États qui a même plus que doublé au cours des années 60, cette évolution s'est inversée depuis la signature des accords d'association partielle en 1969. Ainsi la Communauté a-t-elle pu atteindre avec les deux États, au début des années 70, une balance commerciale excédentaire qui dépassait de loin le déficit de la balance des années 60.⁵⁰ Ces résultats sont dus, pour la plus grande partie, à l'attitude protectionniste dont faisait preuve l'Union européenne. En ce qui concerne les produits pour lesquels les États maghrébins disposent d'avantages financiers comparatifs, l'Union européenne a prévu, dans les accords d'association partielle, des entraves au commerce. Seul un nombre limité de ces produits peut être exporté vers l'Europe.⁵¹ Étant donné les avantages commerciaux que la Communauté a pu tirer des accords en question, et vu le fait qu'il a fallu que passent douze ans de la déclaration d'intention en 1957 jusqu'à la signature des accords d'association partielle, la question s'impose pourtant de savoir si la Communauté a vraiment essayé pour de bon de promouvoir la stabilité économique et sociale au Maroc et en Tunisie. À l'origine, l'Union européenne entendait par "association" la création de conditions particulières et privilégiées sortant du cadre des relations purement commerciales. Bien que les accords conclus en mars 1969 à Tunis et à Rabat contiennent uniquement des dispositions réglementant les échanges commerciaux, ils sont néanmoins qualifiés, de la part de l'Union européenne, d'accords d'association partielle.⁵² Étant donné les nombreuses clauses de sauvegarde en faveur de l'Union européenne, l'approche générale de ces

⁵⁰ cf. SCHUMACHER Tobias, *Die Maghreb-Politik der Europäischen Union*, Wiesbaden; Deutscher Universitätsverlag GmbH, 1998, p. 30.

⁵¹ *ibid.*, p. 12.

⁵² *ibid.*, p. 24.

accords ne visait qu'à sauvegarder les intérêts de celle-ci sans suffisamment tenir compte des besoins du côté maghrébin. Le but d'une politique de coopération devrait pourtant consister à améliorer la situation respective des deux côtés, Union européenne et pays maghrébins, préférant à l'option "recours aux propres moyens" celle de la "coopération". Dans l'optique du Maroc et de la Tunisie, l'avantage tiré de la coopération avec l'Union européenne est pourtant bien douteux, et quant à l'Algérie, force est de constater qu'elle aurait très bien pu vendre son pétrole et son gaz naturel sans conclure un accord d'association.⁵³

Avec les accords de coopération signés en 1976, l'Union européenne a réussi à conserver l'asymétrie des courants commerciaux en sa faveur et à renforcer la dépendance des États du Maghreb sans pour autant compromettre ses marchés intérieurs.⁵⁴ Ainsi les exportations des pays maghrébins vers l'Union européenne ont augmenté, entre 1981 et 1989, de 53,7 % à 69,0 %, et les importations en provenance de l'Union européenne de 51,4 % à 60,2 %. Il en résulte que l'importance de l'Europe pour les pays maghrébins n'a cessé de s'accroître.⁵⁵ Cela devient particulièrement évident lorsqu'on regarde la dépendance des trois États maghrébins dans le secteur agro-alimentaire. Ainsi, les importations de produits céréaliers vers le Maroc ont triplé entre 1985 et 1990. Dans la même période, les importations algériennes de légumes ont augmenté de 80 %.⁵⁶ Du point de vue européen, les États maghrébins sont devenus ainsi des pays acheteurs fiables. Ce n'est que le secteur de la pêche où l'Europe est dépendante du Maroc. La divergence entre ses grandes capacités de pêche et les réserves de poissons existant dans ses propres eaux rend l'Union européenne dépendante des droits de pêche dans d'autres eaux. Le Maroc⁵⁷ et la Mauritanie disposent des plus grandes réserves de poissons à l'échelle mondiale dans la zone des 200 milles qu'ils réclament. Le Maroc a su tirer profit de cette situation en revendiquant, en compensation des droits de pêche, des aides financières majorées et l'acceptance par l'Europe de la position marocaine dans le conflit du Sahara occidental.⁵⁸

⁵³ *ibid.*, p. 51.

⁵⁴ cf. MAKBOUL El Hadi, « L'avenir des relations Union européenne – pays du Maghreb » dans l'ouvrage INSTITUT DE LA MEDITERRANEE et ECONOMIC RESEARCH FORUM Les enjeux du partenariat euro-méditerranéen, éditions de l'aube, 1998, p. 145.

⁵⁵ cf. SCHUMACHER Tobias, *Die Maghreb-Politik der Europäischen Union*, Wiesbaden; Deutscher Universitätsverlag GmbH, 1998, p. 57.

⁵⁶ *ibid.*, p. 66.

⁵⁷ Le Maroc revendique aussi les réserves de poissons dans la région côtière du Sahara occidental.

Bien que les moyens financiers à concurrence de 1,6 milliards d'écus que l'Union européenne a mis à disposition des pays maghrébins, entre 1978 et 1991, sous forme de prêts et de subventions, constituent une aide financière importante, ce montant se relativise considérablement lorsqu'on regarde les choses de plus près. Comparé à d'autres programmes d'aide de l'Union européenne, telle que l'initiative visant l'octroi d'une aide aux États associés de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, on s'aperçoit que le Maghreb n'a reçu qu'une partie minime des moyens financiers. De plus, cette aide financière ne constitue qu'environ 1 % de l'ensemble des investissements faits dans les trois pays au cours de la période indiquée ci-dessus. Le montant des moyens octroyés se relativise encore plus étant donné que les 1,6 milliards d'écus ne faisaient que compenser le taux d'inflation des États maghrébins.⁵⁹ D'un point de vue général, les fonds alloués ne suffisent pas pour déclencher un développement économique durable.⁶⁰

Bien que l'Union européenne se soit procurée, avec les accords d'association, un avantage en matière de politique commerciale, la coopération pourrait néanmoins être qualifiée de plus ou moins satisfaisante, par les Maghrébins, ne serait-ce que dans le domaine du commerce. À partir du milieu des années 70, la coopération fut élargie à d'autres domaines où le bilan est pourtant moins positif. La coopération tant en matière de politique d'emploi qu'institutionnelle est loin d'avoir atteint les objectifs proclamés par l'Union européenne ce qui est imputé aux insuffisances structurelles du système de l'Union européenne. Les divergences entre les politiques agricole et de commerce extérieur communes, d'un côté, et la politique de l'association au développement, d'un autre côté, rendent impossible de promouvoir de façon cohérente et ciblée le développement économique et socio-économique au Maghreb. En outre, les intérêts commerciaux des pays du Nord et du Sud de l'Union européenne ne sont pas homogènes ce qui empêche un développement constructif de la politique à l'égard du Maghreb au-delà de la philosophie classique du "trade and aid" (commerce et assistance).

La première phase se résume comme suit : La politique de l'Union européenne à l'égard du Maghreb était déterminée par deux motifs. Tandis que l'intérêt principal de

⁵⁸ cf. SCHUMACHER Tobias, Die Maghreb-Politik der Europäischen Union, Wiesbaden; Deutscher Universitätsverlag GmbH, 1998, p. 67.

⁵⁹ *ibid.*, p. 2.

la France consistait à préserver sa sphère d'influence historique en Afrique du Nord, les autres membres de la Communauté ne voyaient dans les accords qu'un moyen d'ouvrir et d'assurer de nouveaux débouchés.⁶¹

Avec la proclamation de la "Nouvelle politique méditerranéenne" au début des années 90 a commencé la deuxième phase de la politique de l'Union européenne à l'égard des pays du Maghreb. Sous l'étiquette du partenariat euro-méditerranéen, l'initiative de Barcelone n'a pourtant pas pu, elle non plus, contribuer de façon significative au développement politique, économique et socio-économique de la région du Maghreb. L'approche tout à fait méritoire de faire entrer dans le dialogue, pour la première fois, des enjeux politiques, sociaux et culturels, n'a cependant pas procuré d'avantages significatifs aux États maghrébins.⁶² Le Maghreb est, certes, inscrit dans l'agenda de la politique étrangère et de sécurité commune ce qui prouve que l'Union européenne a pris conscience de la crise structurelle dans cette région, une contribution substantielle à la stabilisation cependant n'a pas encore pu être fournie. C'est dû au fait que l'Union européenne ne dispose pas encore d'instruments efficaces en matière de politique étrangère,⁶³ mais dépend toujours du vote unanime de tous ses États membres ce qui empêche souvent le développement de la politique à l'égard des pays du Maghreb. Dans son domaine de compétence primaire, à savoir la politique commerciale et économique, la "Nouvelle politique méditerranéenne" de l'Union européenne a certes obtenu, du point de vue européen, un certain succès. Ainsi a-t-elle amélioré son accès aux marchés maghrébins grâce au principe de réciprocité récemment ancré dans le secteur agricole ainsi qu'aux dispositions de libre-échange dans le secteur industriel. En outre, l'Union européenne a su faire évoluer la balance commerciale avec le Maroc et la Tunisie encore un peu plus en sa faveur.

⁶⁰ cf. MAKBOUL El Hadi, « L'avenir des relations Union européenne – pays du Maghreb » dans l'ouvrage INSTITUT DE LA MEDITERRANEE et ECONOMIC RESEARCH FORUM Les enjeux du partenariat euro-méditerranéen, éditions de l'aube, 1998, p. 146.

⁶¹ cf. SCHUMACHER Tobias, Die Maghreb-Politik der Europäischen Union, Wiesbaden; Deutscher Universitätsverlag GmbH, 1998, pp. 32,33.

⁶² cf. MARQUINA Antonio, «The Spanish foreign and security policy in the Mediterranean » dans l'ouvrage MARQUINA Antonio (dir.), Perceptions mutuelles dans la Méditerranée. Unité et diversité., Paris; Publisud, 1998, p.133.

⁶³ cf. ORTEGA Martin (dir.), L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.1.

La deuxième phase de la politique à l'égard des pays du Maghreb est donc également marquée par une dominance de l'Union européenne en matière de politique commerciale. Les insuffisances structurelles du système de l'Union européenne, dans les domaines ne relevant pas de la coopération économique, ne cessent de rendre l'Union européenne incapable d'offrir aux États maghrébins un concept politique et socio-économique efficace.

Partie III Le dialogue méditerranéen de l'OTAN

3.1 Origines

Au début des années 70, on a essayé pour la première fois d'établir un dialogue dans cette région. Étant donné les conditions-cadres prédominantes en matière de politique de sécurité à l'époque du conflit Est-Ouest, ces projets ont été peu efficaces. Avec la fin de la guerre froide, bien des obstacles, ayant auparavant empêché une coopération fructueuse, ont disparu. La nature complexe d'un environnement sécuritaire constitué de 22 pays riverains de la Méditerranée suggère qu'il est nécessaire de développer un vaste concept de sécurité pour l'OTAN ne tenant pas seulement compte des contraintes politiques et militaires, mais aussi des facteurs socio-économiques, écologiques et culturels. Un grand nombre de problèmes déterminants pour la sécurité qui ont surgi dans cette région ces dix dernières années sont bien des problèmes d'ordre non-militaire qui n'ont qu'un rapport secondaire avec les menaces traditionnelles pesant sur la sécurité.⁶⁴

Au début des années 90, le groupe de travail "Espace méditerranéen" de l'OTAN a attiré l'attention sur les menaces susceptibles de naître à la périphérie Sud de l'Alliance. Le Conseil de l'Atlantique Nord a donc décidé, fin 1994, d'inviter des pays pro-occidentaux de la région à mener un dialogue politique au niveau des ministres à Bruxelles. Cette initiative avait pour but d'améliorer l'échange d'informations pour faire mieux comprendre les missions et les activités de l'OTAN. Quant aux sujets et

⁶⁴ cf. BIN Alberto, «Die Stärkung der Zusammenarbeit im Mittelmeerraum: Der Beitrag der NATO», NATO Brief, n° 4, 1998, p. 24.

aux participants, le dialogue a été organisé d'une manière flexible et, pour l'isoler des crises régionales, sur une base bilatérale selon le principe "16 plus 1".⁶⁵

Ce dialogue s'est poursuivi, en mai 1997, sous forme de rencontres irrégulières. Les entretiens ont été axés sur les questions du développement politique et socio-économique de la région. Les possibilités de coopération régionale dans le cadre de missions de maintien de la paix ont, elles aussi, été étudiées.⁶⁶ Afin de renforcer la confiance réciproque et la coopération, le dialogue a été intensifié à l'occasion de la session du Conseil de l'Atlantique Nord du 8 juillet 1997, et le "Mediterranean Cooperation Group" (MCG) a été créé.⁶⁷ Dès lors, ce groupe était responsable du dialogue méditerranéen au niveau des conseillers politiques des délégations nationales.⁶⁸

3.2 La dimension politique

S'inscrivant dans un vaste cadre d'activités de coopération en Méditerranée, le dialogue méditerranéen de l'OTAN vise à améliorer l'entente entre les États participants et la stabilité dans la région. L'ensemble des six partenaires du dialogue, à savoir l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie, ont participé à de nombreuses activités de coopération.⁶⁹

Les bouleversements qu'a connus l'environnement sécuritaire européen ces dix dernières années ont eu des répercussions sur le bassin méditerranéen. L'importance stratégique croissante de cette région est due au fait qu'on se rend de plus en plus

⁶⁵ cf. JACOBS Andreas et MASALA Carlo, «Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, n° 17, 1999, p. 35.

⁶⁶ cf. ECHEVERRIA Carlos, *La coopération entre les forces armées euro-méditerranéennes pour le maintien de la paix*, Paris ; Cahiers de chaillot – Numero 35, Institut d'Etudes de Sécurité Union de l'Europe occidentale, 1999, pp.32-33.

⁶⁷ cf. NORDAM Jette, « The Mediterranean dialogue : Dispelling misconceptions and building confidence », *NATO Review*, n°4, Vol. 45, 1997, p. 26.

⁶⁸ cf. JACOBS Andreas et MASALA Carlo, «Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, n° 17, 1999, p. 35.

⁶⁹ cf. BIN Alberto, « NATO's Mediterranean dialogue » dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.14.

compte de l'existence d'un rapport étroit entre la sécurité de l'Europe et la sécurité et stabilité du bassin méditerranéen.⁷⁰

Le dialogue méditerranéen n'est pas le résultat d'un événement concret ou d'une menace imminente, mais il fait au contraire partie d'une approche générale en matière de politique de sécurité de l'OTAN, orientée vers la coopération. Il complète les autres efforts internationaux, par exemple, ceux de l'Union européenne, de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) dans le sens d'une coopération à long terme, condition sine qua non de la sécurité et de la stabilité dans l'espace méditerranéen.⁷¹ L'OTAN considère la Méditerranée comme une région ayant sa propre dynamique et ses défis sécuritaires spécifiques. Quant à une coopération dans ce domaine, l'OTAN a identifié dans la région un potentiel de dialogue et de coopération largement négligé, et a donc établi le dialogue méditerranéen. Par le biais de ce programme, l'OTAN offre aux pays riverains de la Méditerranée la possibilité de prendre connaissance, en toute transparence, de ses besoins en matière de politique de sécurité. Parallèlement, elle est à même de se faire une idée des contraintes des pays participant dans ce domaine. Afin de tenir compte de la diversité politique, économique, culturelle et religieuse de la région, l'OTAN ne cherche pas à trouver des solutions schématiques stéréotypées pour l'ensemble des pays. Elle considère au contraire, partant d'une approche différenciée, que les problèmes de politique de sécurité nécessitent des démarches propres à chaque pays.⁷²

Avec la création du groupe de coopération de la Méditerranée (Mediterranean Cooperation Group – MCG) à l'occasion de la réunion au sommet de Madrid en 1997, le dialogue méditerranéen a gagné en dynamique. Le groupe de coopération sert de forum de contacts et de dialogue, principalement pour les contacts bilatéraux, mais aussi pour des manifestations d'information multilatérales. La création du MCG a contribué à promouvoir l'institutionnalisation et l'intensification du dialogue méditerranéen. Il offre une base plus solide permettant de renforcer la confiance entre les pays méditerranéens et la transparence en matière de politique de sécurité.

⁷⁰ cf. NORDAM Jette, « The Mediterranean dialogue : Dispelling misconceptions and building confidence », NATO Review, n°4, Vol. 45, 1997, p. 26.

⁷¹ cf. BIN Alberto, « NATO's Mediterranean dialogue » dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.13.

⁷² *ibid.*, p.14.

Bien que cette institutionnalisation puisse être considérée comme un progrès, elle ne répond pourtant pas à l'attente de certains membres de l'Alliance sud-européens qui voulaient d'abord créer une sorte de "Partenariat pour la Paix" pour l'espace méditerranéen.⁷³

« Les dégâts diplomatiques provoqués par les premières déclarations catastrophistes sur la « menace du Sud » conduisirent l'OTAN, sous la pression de l'Espagne à faire la proposition d'un partenariat pour la paix en Méditerranée (inspiré initialement du modèle de celui qui existe pour l'Europe centrale et orientale). »⁷⁴

Notamment les États-Unis, l'Allemagne et la Grande-Bretagne ont formulé des réserves quant à ce projet. On ne voulait pas donner l'impression que les pays de la rive Sud de la Méditerranée seraient aussi importants pour la sécurité transatlantique que les pays de l'Europe centrale et orientale. Mais la France, elle aussi, désapprouvait ce projet. À Paris, on craignait qu'une institutionnalisation encore plus poussée des relations entre l'OTAN et les pays nord-africains ne mine les relations d'exception qu'entretenait la France dans cette région.⁷⁵

3.3 Coopération pratique

Les partenaires du dialogue conviennent chaque année des activités concrètes de coopération et les définissent dans un programme de travail. On prévoit, par exemple, des activités dans les domaines de l'information, de la planification civile d'urgence, des sciences et de la défense. Les résultats de ces travaux sont exposés et discutés au cours de conférences et de séminaires. En outre, ces réunions servent de cadre pour présenter des études qui traitent des thèmes relevant de la politique de sécurité de la région. Ainsi a été présentée à Rome, en 1997, une étude sur l'avenir du

⁷³ cf. JACOBS Andreas et MASALA Carlo, «Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, n° 17, 1999, p. 35.

⁷⁴ op.cit. DAGUZAN Jean-François, « Le dialogue de l'OTAN sur la Méditerranée et l'institutionnalisation de la Charte euro-méditerranéenne » dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.54.

⁷⁵ cf. JACOBS Andreas et MASALA Carlo, «Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, n° 17, 1999, p. 35.

dialogue méditerranéen réalisée par l'institut de recherche américain RAND à la demande du ministère de la Défense italien.

Par l'intermédiaire du programme scientifique de l'Alliance, le dialogue méditerranéen de l'OTAN a aussi contribué à la coopération scientifique. Ces aides financières ont permis aux scientifiques des pays participant au dialogue méditerranéen d'assister à des réunions de travail ayant pour sujet la recherche moderne et autres activités organisées par des instituts de recherches avancées. Les bourses accordées par l'OTAN à des scientifiques marocains et mauritaniens⁷⁶ sont un autre exemple qui montre de quelle façon se manifeste la coopération. Parmi les sujets de recherche des boursiers figurent par exemple les "Aspects économiques de la coopération en matière de sécurité dans le bassin méditerranéen" et "La concurrence des conceptions de sécurité et de coopération dans le monde arabe".

Les visites de hautes personnalités des six pays participant au dialogue méditerranéen à Bruxelles font également partie de ces activités d'information. Des parlementaires des Commissions des affaires étrangères et de la défense ainsi que des représentants d'institutions influentes telles le Centre Iba-Khadun des études de développement en Égypte, l'université de Nouakchott en Mauritanie et l'Institut tunisien des études stratégiques se rendent à Bruxelles afin de s'informer auprès de l'OTAN sur l'initiative méditerranéenne de celle-ci.

Un autre aspect important de l'échange d'informations est l'établissement d'ambassades dites de contact dans les pays des partenaires du dialogue. En 1998, les ministres des affaires étrangères des États membres de l'OTAN ont décidé de charger, dans chaque pays du dialogue méditerranéen, une des ambassades des États membres de l'OTAN de représenter l'Alliance dans son ensemble, ce concept ayant déjà fait ses preuves en Europe centrale et orientale.⁷⁷

Le programme de travail otanien pour la planification civile d'urgence (Civil Emergency Planning – CEP) constitue un autre aspect de la coopération. Dans le cadre de ce programme, l'OTAN invite les pays du dialogue méditerranéen à participer à des activités CEP. En font partie, par exemple, des stages organisés au centre d'instruction NBC à Oberammergau en Allemagne portant sur la coopération

⁷⁶ Ici seulement les scientifiques du Maghreb sont mentionnés.

⁷⁷ cf. BIN Alberto, «Die Stärkung der Zusammenarbeit im Mittelmeerraum: Der Beitrag der NATO», NATO Brief, n° 4, 1998, p. 25.

des secteurs civil et militaire en cas de catastrophes naturelles.⁷⁸ Des stages et conférences similaires sont offerts par le Portugal, l'Autriche et la Hongrie.

En outre, l'OTAN a contribué, de concert avec des autorités grecques, à l'organisation d'un séminaire sur la "Diminution du nombre des catastrophes naturelles dans le bassin méditerranéen" ayant eu lieu à Athènes en novembre 1998, et qui s'est adressé particulièrement aux États du dialogue méditerranéen. Ce séminaire a réuni, pour la première fois, les experts du CEP des États membres de l'OTAN et ceux des États participant au dialogue méditerranéen.

3.4 La dimension militaire

Le dialogue méditerranéen de l'OTAN comprend aussi des programmes de travail purement militaires. Les États participant au dialogue sont par exemple invités à participer en tant qu'observateurs à des exercices des forces maritimes et terrestres organisés soit pour les forces de l'OTAN soit dans le cadre du "Partenariat pour la paix".⁷⁹ De plus, on leur propose de participer à certains séminaires et réunions de travail militaires. Le programme prévoit également des visites dans des services militaires de l'OTAN et la planification de programmes d'échange pour officiers supérieurs ainsi que des escales de la Force navale permanente de la Méditerranée (STANAVFOR-MED) dans les ports des pays participant au dialogue méditerranéen.

Les services militaires de l'OTAN ont élaboré un concept militaire qui englobe trois volets principaux et tient particulièrement compte des besoins des pays en question. Dans ce contexte, l'OTAN offre la participation aux stages du centre d'instruction otanien d'Oberammergau et aux conférences scientifiques du Collège de Défense de l'OTAN à Rome.⁸⁰ En outre, sont organisées des activités communes sous l'égide du

⁷⁸ cf ECHEVERRIA Carlos, La coopération entre les forces armées euro-méditerranéennes pour le maintien de la paix, Paris ; Cahiers de chaillot – Numero 35, Institut d'Etudes de Sécurité Union de l'Europe occidentale, 1999, p. 33.

⁷⁹ cf JACOBS Andreas et MASALA Carlo, «Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », Aus Politik und Zeitgeschichte, n° 17, 1999, p. 35.

⁸⁰cf. DAGUZAN Jean-François, « Le dialogue de l'OTAN sur la Méditerranée et l'institutionnalisation de la Charte euro-méditerranéenne » dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.55.

Commandement allié en Europe (ACE) et du Commandement allié de l'Atlantique (ACLANT). Les collèges et les services militaires de l'OTAN servent de forum pour traiter des thèmes tels que la protection de l'environnement, les opérations de maintien de la paix, les forces multinationales, la mise en œuvre des traités conclus dans les domaines de la maîtrise des armements conventionnels et de la coopération européenne en matière de sécurité. Un séminaire sur la coopération des services civils et militaires dans des situations d'urgence ainsi qu'un séminaire sur les questions de la gestion des crises font également partie du programme.

En avril 1998, le Collège de Défense de l'OTAN à Rome a proposé, pour la première fois, un stage pour officiers généraux et amiraux qui s'est adressé spécialement aux représentants des pays du dialogue méditerranéen. Un autre séminaire international sur la recherche méditerranéenne qui s'est tenu également en 1998 à Rome, a contribué à l'entente des chercheurs et des experts de sécurité de tous les pays participant au dialogue.

L'OTAN propose aussi un vaste programme concernant l'observation d'exercices et la participation à ceux-ci. Pour 1998, il a été prévu d'effectuer 34 activités militaires dont l'observation d'activités relevant du Partenariat pour la paix dans les domaines de la recherche et du sauvetage, de la sécurité en mer et des transports sanitaires. Des exercices dans le cadre des mesures de soutien à la paix et des missions d'aide humanitaire faisaient également partie du programme. Dans ce contexte, il faut mentionner la coopération militaire entre le Maroc et l'Alliance dans le cadre des missions IFOR/SFOR de l'OTAN en Bosnie et Herzégovine.⁸¹

3.5 Évaluation du dialogue méditerranéen

La création du MCG a sans doute marqué une date importante dans l'évolution du dialogue méditerranéen de l'OTAN. Bien qu'elle soit en général considérée comme indicateur de l'importance croissante du bassin méditerranéen pour l'ensemble de l'Alliance, des voix sceptiques se font entendre selon lesquelles il n'y aura pas de

⁸¹ cf. ECHEVERRIA Carlos, La coopération entre les forces armées euro-méditerranéennes pour le maintien de la paix, Paris ; Cahiers de chaillot – Numero 35, Institut d'Etudes de Sécurité Union de l'Europe occidentale, 1999, p. 12, pp.22-23.

grande différence entre le MCG et l'ancienne structure de dialogue.⁸² En ce qui concerne les objectifs concrets du dialogue méditerranéen, des incertitudes persistent chez un certain nombre de membres de l'Alliance même après la création du MCG. Le consensus faisant actuellement défaut au sein de l'Alliance, il n'est pas possible de faire des progrès substantiels. Néanmoins, ou peut-être justement à cause de cela, le développement futur du MCG est un sujet dont on parle beaucoup. Afin de stabiliser la région du Maghreb, l'OTAN devrait continuer à promouvoir le dialogue méditerranéen tout en concentrant ses efforts sur le domaine où elle a beaucoup d'avance sur le processus dit de Barcelone et le processus de paix au Proche-Orient, à savoir le domaine de la politique de sécurité et de défense.⁸³ Elle peut compléter les initiatives des autres organisations et contribuer, grâce à ses relations politico-militaires qu'elle entretient avec les États du Maghreb, à la stabilisation de la région. Cet état de choses devrait amener l'OTAN à développer non seulement d'autres possibilités de la coopération militaire, mais aussi la participation des partenaires du dialogue à des opérations en faveur de la paix ou à d'autres activités. L'avenir du dialogue méditerranéen, et dans ce contexte notamment la coopération avec les pays du Maghreb, sera largement déterminé par le développement du processus de Barcelone engagé par l'Union européenne.⁸⁴ Mais le processus de paix au Proche-Orient, lui aussi, exercera une influence sur les chances de succès de cette initiative de l'OTAN.⁸⁵ Ces initiatives visent toutes à améliorer la stabilité et la coopération en matière de sécurité dans la région méditerranéenne. Étant donné les interdépendances des trois processus, force est de constater qu'aucun des facteurs qui constituent le produit de ces trois initiatives ne doit échouer. Cela veut dire qu'un échec de l'un des processus sera lourd de conséquences pour le succès des deux autres initiatives. L'OTAN doit donc aussi suivre le déroulement tant du processus de Barcelone que du processus de paix au Proche-Orient, et harmoniser avec sensibilité ses propres

⁸² cf. JACOBS Andreas et MASALA Carlo, « Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO », *Aus Politik und Zeitgeschichte*, n° 17, 1999, p. 36.

⁸³ cf. BIN Alberto, « NATO's Mediterranean dialogue » dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Études de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.15.

⁸⁴ cf. BADINI Antonio, « Relations between the EMP and NATO's Mediterranean dialogue – future prospects » dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Études de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, pp. 40-41.

⁸⁵ cf. LESSER Ian, « Respective roles of the EU and NATO in the Mediterranean » dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), *L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité*, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Études de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.43.

activités avec le déroulement des deux autres initiatives. Il serait logique qu'elle mette ses compétences également à la disposition des deux autres initiatives.⁸⁶

L'OTAN ne cesse de souligner l'importance qu'a le dialogue pour la sécurité européenne. À Bruxelles, il est préconisé d'organiser le forum au niveau des ministres des affaires étrangères et de la défense une ou deux fois par an. Cela a une fois de plus démontré aux membres sud-européens de l'Alliance et aux pays du Maghreb l'importance que l'OTAN accorde aux besoins de sécurité de la région. Dans l'optique des pays riverains otaniens de la Méditerranée, même cette démarche serait loin d'être suffisante. À leur avis, seul le développement d'un équivalent, pour l'espace méditerranéen, du Partenariat pour la paix pourrait favoriser, à long terme, l'efficacité du dialogue en matière de politique de sécurité avec les pays maghrébins. L'attitude de refus que les Européens du Nord ont adoptée quant à cette proposition de réforme laisse supposer que le MCG n'est rien d'autre, qu'un geste politique poli face aux intérêts de sécurité des membres méridionaux de l'Alliance.

Parfois la confiance instaurée entre les partenaires du dialogue ainsi que l'importance politique et la substance du MCG ne suffisent pas pour pouvoir négocier des sujets dits "hard-security issues". Les bureaucrates bruxellois partent au contraire du fait que la coopération ne va englober, dans un proche avenir, que les domaines dits "soft-security". Dans ce domaine pourtant, le dialogue est solide et susceptible d'être élargi. Même si le bilan fait des activités entreprises dans le cadre du dialogue méditerranéen n'est pas uniquement positif, les résultats obtenus devraient néanmoins encourager les partenaires du dialogue à intensifier la coopération aussi bien en ce qui concerne le nombre des participants que les questions traitées. Il conviendrait toutefois, d'accorder aux pays maghrébins plus souvent que par le passé la possibilité de définir les enjeux du dialogue selon leurs propres besoins.

« [...] we can [not] afford to « nothernize », [...], Mediterranean security. We need the active participation of countries in the southern rim of the Mediterranean Sea if we wish for our efforts to succeed in the long term. Otherwise the whole exercise is futile. »⁸⁷

⁸⁶ cf. ORTEGA Martin (dir.), L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.5.

⁸⁷ op.cit .DOKOS Thanos, « Developing coordination between the EMP and NATO's Mediterranean dialogue » dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en

À cet effet, il est nécessaire de rendre plus transparents les intérêts de tous les États participants en matière de politique de défense et de sécurité.⁸⁸

Confiance et transparence, telles sont les conditions d'une coopération fructueuse et prometteuse. Les menaces pesant sur la sécurité dans la région du Maghreb donnent suffisamment de raisons pour faire progresser le dialogue.

matière de sécurité, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.44.

⁸⁸ cf. EL SHAZLY Fathy, «The development of the Euro-Mediterranean Charter for Peace and Stability » dans l'ouvrage ORTEGA Martin (dir.), L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000, p.26.

Conclusion

Etant donné les risques pour la sécurité existant au Maghreb, et l'Union européenne et l'OTAN réagissent par une intensification de leurs relations avec les pays nord-africains, à savoir le Maroc, l'Algérie et la Tunisie. Les initiatives des deux organisations se focalisent aujourd'hui sur la diminution commune des risques menaçant la stabilité de la région occidentale de la Méditerranée. Mais les deux initiatives remplissent à la fois une fonction à l'intérieur de l'Europe, la politique d'institutionnalisation des deux organisations étant l'expression d'une tentative de mettre en équilibre géographique leur politique bien trop axée sur l'Est.

Les initiatives du "partenariat euro-méditerranéen" et du "dialogue méditerranéen de l'OTAN" impliquent de la part de l'Union européenne et de l'OTAN une politique cohérente et concertée à l'égard des pays de la Méditerranée et du Maghreb. Étant donné qu'au sein de ces deux organisations, il existe déjà des intérêts divergents en ce qui concerne la politique à l'égard du Maghreb, la coordination des activités de coopération est d'autant plus difficile. Au vu des problèmes aigus qui se posent dans cette région il reste incompréhensible qu'une prise de position claire en matière de politique étrangère, une attitude commune et une approche concertée des Européens fassent toujours défaut. La coopération ne sera efficace à long terme que si, dans un premier temps, on parvient à une concordance des intérêts des différents membres de l'OTAN et de l'Union européenne. Dans un second temps, il faudra harmoniser la politique que les deux organisations mènent à l'égard du Maghreb afin de pouvoir ensuite négocier, avec les pays maghrébins, un concept de coopération concerté dans tous les domaines. Les insuffisances structurelles de l'Union européenne ne laissent pas espérer une amélioration de cette situation à court terme. Mais des conflits d'intérêts transméditerranéens pèsent également sur le dialogue. Ce que les États maghrébins attendent sur les plans politique et économique d'une coopération avec l'Europe ne coïncide pas avec les intentions des Européens dans ce domaine, à savoir l'établissement d'un glacis sûr à la périphérie Sud. Autrement dit, aux intérêts avant tout économiques des pays maghrébins s'oppose aujourd'hui l'intérêt de l'Europe axé sur la politique de sécurité.

L'absence d'une efficacité réelle en matière de politique de sécurité dans la coopération avec le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, se révèle la source de tous les

points faibles de l'approche de l'Union européenne. Le travail de l'OTAN devra se concentrer, à court et moyen terme, sur les domaines où elle bénéficie d'un avantage par rapport aux autres initiatives et formes de coopération, c'est-à-dire sur certains domaines militaires sélectionnés. En focalisant le dialogue sur les aspects militaires de la politique de sécurité, on pourrait le dynamiser encore plus. À première vue, on croit que cette stratégie constitue un pas en arrière en ce qui concerne la conception moderne d'une "politique de sécurité élargie" qui englobe également des aspects non-militaires, comme l'économie et l'écologie. De l'autre côté, il semble utile de mettre l'OTAN à contribution particulièrement dans les domaines où elle peut jouer ses atouts. Dans ce cas-là, il va de soi qu'alors d'autres institutions, telles l'Union européenne, devraient se charger des autres dimensions de la politique de sécurité. La question est de savoir laquelle d'entre elles sera, à long terme, l'organisation la plus solide.

S'agissant des défis de la "conception élargie de la sécurité", l'Union européenne paraît être l'outil le plus approprié pour soutenir les pays maghrébins, notamment dans le développement de leur compétence économique et socio-économique. Mais aussi du point de vue géographique, la Méditerranée occidentale relève plutôt de la compétence de l'Union européenne que de la sphère d'intérêts de l'Alliance Atlantique.

Dans la gestion des crises mondiales, l'approche préventive est aujourd'hui au centre de la préservation de la sécurité. Que toutes les organisations européennes y contribuent est désormais plus important que jamais. Les centres d'intérêts de la politique de sécurité ont changé au cours des dix dernières années, et les nouvelles menaces pesant sur la sécurité élargissent le champ d'action. La mise en œuvre d'une conception universelle de sécurité demande aujourd'hui une Union européenne élargie sur le plan structurel qui répond aux exigences accrues d'une prévention moderne des crises. L'interdépendance des contraintes économiques, sociales et sécuritaires doivent faire l'objet d'une réévaluation permanente. Les risques pour la sécurité dans la région du Maghreb constituent un défi majeur auquel l'Union européenne et l'OTAN doivent faire face. En même temps, elles offrent cependant la possibilité d'identifier les points forts de chacune des organisations et de les utiliser à bon escient.

Une amélioration substantielle des relations avec le Maghreb ne paraît être réalisable que si l'Europe réussit à édifier le pilier d'une politique étrangère et de sécurité commune dans le cadre de l'Union européenne. Cette condition une fois remplie, l'Europe pourra associer efficacement ses activités économiques à la prévention en matière de politique de sécurité dans la région du Maghreb.

Annexe

Chronologie de la politique de l'Union européenne à l'égard du Maghreb

Date et lieu	Événement
25 mars 1957, Rome	Création de la Communauté économique européenne (traités de Rome). En même temps signalisation de la volonté de promouvoir le développement des pays de la zone franc.
3 octobre et 14 décembre 1963	Demandes de la Tunisie et du Maroc d'entamer des négociations sur des accords d'association.
Mars 1969	Premiers accords d'association partielle avec le Maroc et la Tunisie
1972	Le Conseil européen adopte la "politique globale méditerranéenne" (Approche globale)
1976	Décision de conclure de nouveaux accords d'association
1990	Proclamation de la "Nouvelle politique méditerranéenne"
27 et 28 novembre 1995, Barcelone	Conférence de Barcelone, naissance du Partenariat euro-méditerranéen (PEM)
Avril 1997, Malte	Première réunion sur les suites de Barcelone
Avril 1999, Stuttgart	Deuxième conférence sur les suites de Barcelone

Chronologie du dialogue méditerranéen de l'OTAN

Date et lieu	Événement
Fin 1994, Bruxelles	Décision du Conseil de l'Atlantique Nord d'inviter des pays pro-occidentaux de la région à mener un dialogue au niveau des ministres
Mai 1995, Bruxelles	Début du dialogue sous forme de rencontres irrégulières.
8 juillet 1997, Bruxelles	Création du "Mediterranean Cooperation Group" (MCG).

Sources

BIN Alberto	«Die Stärkung der Zusammenarbeit im Mittelmeerraum: Der Beitrag der NATO» (Le renforcement de la coopération dans le bassin méditerranéen: l'apport de l'OTAN), NATO Brief, n° 4, 1998, pp. 24-27.
BONNEFOUS Marc	« Réflexions sur une politique arabe », défense nationale, n° 8, 1999, pp. 44-67.
BRZEZINSKI Zbigniew	« Living With a New Europe », The National Interest, l'été 2000, pp. 17-29.
CHAUPRADE Aymeric	Introduction à l'analyse géopolitique, Paris; Ellipses, 1999
DAGUZAN Jean-François	Le dernier rempart ? : Forces armées et politiques de défense au Maghreb, Paris; Éditions Publisud, 1998
DAGUZAN Jean-François (dir.) et GIRARDET Raoul (dir.)	La Méditerranée: Nouveaux défis, nouveaux risques, Paris; Éditions Publisud, 1995
DEL PINO Domingo	« Argelia : Una oportunitada para la paz », Revista Española de Defensa, n° 6, 1999, pp. 46-51.
DUMAS Marie-Lucy (dir.)	Méditerranée occidentale : Sécurité et coopération, Paris; Fondation pour les études de défense nationale, 1992
ECHEVERRIA Carlos	La coopération entre les forces armées euro-méditerranéennes pour le maintien de la paix, Paris ; Cahiers de chaillot – Numero 35, Institut d'Etudes de Sécurité Union de l'Europe occidentale, 1999
FONDATION MÉDITERRANÉENNE D'ETUDES STRATÉGIQUES et L'INSTITUT DES HAUTES ETUDES DE LA DÉFENSE NATIONALE	La Méditerranée occidentale: quelles stratégies pour l'avenir ?, Paris; Éditions Publisud, 1994
FONDATION MÉDITERRANÉENNE D'ETUDES STRATÉGIQUES	Méditerranée, un domaine de coopération : l'action des Etats en mer, Toulon, Collection Strademed, 1999
GNESOTTO Nicole	La puissance et l'Europe, Paris; Presses de Sciences Po, 1998
GRIMAUD Nicole	La Tunisie à la recherche de sa sécurité, Paris ; Presses Universitaires de France, 1995
HERZOG Werner	Der Maghreb: Marokko, Algerien, Tunesien, (Le Maghreb: le

	Maroc, l'Algérie, la Tunisie)München; C.H. Beck Verlag, 1990
INSTITUT DE LA MEDITERRANEE et ECONOMIC RESEARCH FORUM	Les enjeux due partenariat euro-méditerranéen, éditions de l'aube, 1998
JACOBS Andreas MASALA Carlo	« Vom Mare Nostrum zum Mare Securum – Sicherheitspolitische Entwicklungen im Mittelmeerraum und die Reaktionen von EU und NATO » (Du Mare Nostrum au Mare Securum – Développements en matière de politique de sécurité dans le bassin méditerranéen, et réactions de l'Union européenne et de l'OTAN) , Aus Politik und Zeitgeschichte, n° 17, 1999, pp. 29-37.
JOFFÉ George	« Algeria and the Maghreb – The Future Looks Grim », Jane's Intelligence Review, Volume 7, N°5, 1995, pp. 219-224.
KENNETH Estes	« Spain's View Of Maghreb As NATO's Southern Flank », Janes International Defense Review, n°1, 1996, pp.20-22.
LA GORCE Paul-Marie de	« La France et le Maghreb », Politique Etrangère, N°4, 1995, pp. 927-939.
MANOUSAKIS Gregor	« Die Islamisten und der Maghreb », Europäische Sicherheit, n° 1, 1996, pp. 50-52.
MARQUINA Antonio (dir.)	Perceptions mutuelles dans la Méditerranée. Unité et diversité., Paris; Publisud, 1998
MASALA Carlo	« Sicherheit an Europas Südflanke – Der Mittelleerdialog der NATO » (Sécurité au flanc Sud de l'OTAN – Le dialogue méditerranéen de l'OTAN), Reader Sicherheitspolitik – Die Bundeswehr vor neuen Herausforderungen, n° 3, mars 1999, pp. 39-54.
MAURY Jean-Pierre	La construction européenne, la sécurité et la défense, Paris ; Presses Universitaires de France, 1996
NORDAM Jette	« The Mediterranean dialogue : Dispelling misconceptions and building confidence », NATO Review, n°4, Vol. 45, 1997, pp. 26-29.
ORTEGA Martin (dir.)	L'avenir du dialogue euro-méditerranéen en matière de sécurité, Paris ; Occasional Papers 14, Institut d'Etudes de Sécurité – Union de l'Europe occidentale, mars 2000
sans auteur	NATO Handbook, Brussels; NATO Office of Information and Press, 1995
SCHLOTTER Peter	« Der Magreb und Europa : Perspektiven des « Barcelona-

	Prozesses », Aus Politik und Zeitgeschichte, n° 17, 1999, pp. 3-10.
SCHUMACHER Tobias	Die Maghreb-Politik der Europäischen Union (La politique de l'Union européenne à l'égard du Maghreb), Wiesbaden; Deutscher Universitätsverlag GmbH, 1998
STENHOUSE, Mark	« The Maghreb : the rediscovered region », International Defense Review, 1995, pp. 82-89.
TZSCHASCHEL Joachim	« Algerien – Gefährdung für den Mittelmeer-Raum », Internationale Politik, n°2, 1996, pp. 27-32.